



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY
**** PROJET - à valider lors du Conseil communal du 07.12.2024 ****

Séance du lundi 28 octobre 2024.

Présidence de Mme Charlotte Mathis.

La séance est convoquée à 20h00.

La Présidente souhaite la bienvenue à l'assemblée.

La Secrétaire procède à l'appel nominal.

Y compris la Présidente, 67 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés :

Municipalité : M. Pierre-Alexandre Schlaeppli.

Conseil communal : M. Hugo Barbey, M. Jean-Philippe Barbey, M. Jakob Bircher, M. Nicolas Bircher, M. Darel Cedraschi, M. Eugène Chollet, M. Jean-Yves Conne, M. Kilian Duggan, Mme Cindy Felley, Mme Claudie Leconte, M. Jean-Samuel Leuba, Mme Candice Mercier Slama, M. Ludovic Paschoud, M. Dominique Roulet, M. Baptiste Savoy.

Absent :

M. Raymond Sudan.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Assermentation de deux Conseillers communaux

La présidente a reçu la démission de **M. Vincent Aeby** dont elle fait lecture. **M. Yann Patthey** est considéré démissionnaire en raison de son départ de la Commune de Lutry.

Les premiers viennent-ensuite du groupe PLR sont **M. Andreas Bohren** et **Mme Melanie Galpin**.

La Présidente procède à l'assermentation de **Mme Melanie Galpin** et **M. Andreas Bohren**.

Elle fait lecture de la promesse qu'ils solennisent.

Mme Melanie Galpin et **M. Andreas Bohren** se présentent.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2024

Des demandes d'adaptation mineures ont d'ores et déjà été communiquées. Celles-ci seront corrigées.

La Présidente procède au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

3. Communications du Bureau du Conseil communal

Représentations :

Le 10 septembre, la Présidente a participé à la séance du Réseau Jeunesse.

Le 5 octobre, elle a pris part à la 44^{ème} pressée de l'Association du Pressoir du Château.

Votations :

Le dimanche 22 septembre s'est tenu un scrutin fédéral. Les résultats pour Lutry ont été les suivants :

L'initiative biodiversité a été refusée à 60.28%

La réforme de la prévoyance professionnelle a elle été refusée à 64.66%.

Le taux de participation pour la commune s'est élevé à 49.98%.

La Présidente remercie les membres du bureau pour leur travail efficace.

Documents :

Le Bureau a développé et mis à disposition du Conseil deux documents dont ses membres ont pris connaissance. Le premier document est composé de recommandations à l'attention des présidences de commission : ce document a pour objectif de fournir toutes les informations nécessaires pour garantir le bon déroulement des séances de commission et s'assurer que le/la président(e) aborde un certain nombre de points essentiels. Le deuxième est un modèle de rapport de commission qui a été préparé afin d'harmoniser les rapports de commission et s'assurer que tous les aspects sont couverts.

La Présidente recommande à tous les membres du Conseil de prendre connaissance de ces documents qui détaillent le déroulement, les responsabilités des commissaires et la réglementation des commissions.

Elle ajoute que, en vue du paiement des jetons de présence, elle invite les membres du Conseil ayant modifié leurs coordonnées bancaires à transmettre les nouvelles informations à la Secrétaire du Conseil.

4. Dépôt d'éventuels postulats, motions et/ou projets de règlements.

M. Jean-François Chapuisat dépose une motion, au nom de l'ensemble des Chefs de groupe, intitulée « *Pour la révision du règlement du Conseil communal de Lutry* ».

M. Pierre Bonjour dépose un postulat co-signé par le Conseiller Minder et intitulé « *Relions le nouveau collègue au Nord de la RC 780* ».

Mme Alessandra Silauri dépose un postulat qui « *Demande d'étudier l'utilisation par les enfants de la Commune de Lutry des transports publics des lignes 68/69 à titre gratuit ou avec un tarif très préférentiel* ».

Elle précise qu'elle développera son texte lors de la prochaine séance et qu'il est difficile de soumettre les textes aux autres groupes alors qu'ils n'ont pas encore été présentés au sein du leur. Elle souhaiterait vivement que le Conseil adopte à nouveau le fonctionnement qui était d'usage il y a quelques temps en termes de partage des textes aux autres groupes.

5. Réponse municipale au Postulat du Conseiller Alain Plattet | Pour la création d'une mémoire des Lutriens et Lutriennes.

M. Alain Plattet remercie la Municipalité au nom du Parti Socialiste ainsi que le groupe de travail qui a parfaitement compris les objectifs de ce postulat. Il ajoute que le projet « Mémoires des anciens » est fantastique car il permettra aussi aux jeunes d'être valorisés et de vivre quelque chose de très intéressant. Le projet « Chemins de vie » consistant à créer cette mosaïque lui paraît également extrêmement intéressant et très riche. Il remercie donc la Municipalité pour cette réponse qui lui convient parfaitement ainsi qu'à son groupe.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Camille Moser remercie également la Municipalité pour cette réponse mais tient à relever que, lorsqu'il est question de la jeunesse de Lutry, il s'agit exclusivement des élèves scolarisés à Lutry. Elle rappelle que ce n'est pas le cas de près d'un quart d'entre eux et qu'il est dommage que ce type de projet les exclue.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité.

La réponse est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Réponse municipale au Postulat du Conseiller Alain Plattet | Proposition de développement des ressources communales dédiées aux structures d'accueil de jour collectif à Lutry.

M. Alain Plattet remercie à nouveau la Municipalité au nom du Parti socialiste. Cette réponse lui convient parfaitement, avec en premier lieu, cette décision d'engager un adjoint à l'enfance qui lui paraît être l'élément clé face aux enjeux actuels. Cela permettra d'apporter des solutions annexes qui sont mentionnées dans la réponse, telles que trouver de nouveaux types de garde d'enfants ou travailler à la mise en valeur ou à la recherche de fonds d'innovation qui lui paraissent parfaitement correspondre à ce poste et aux enjeux. D'autres éléments, tel que celui d'inclure des soutiens auprès des enfants à besoins particuliers, lui paraissent être d'une très bonne sensibilité et répondre en profondeur aux thématiques demandées. Il remercie donc chaleureusement la Municipalité pour cette réponse qui lui convient parfaitement ainsi qu'à son groupe.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité.

La réponse est acceptée à l'unanimité moins 1 avis contraire.

7. Réponse municipale Postulat de la Conseillère Rose-Marie Notz | Financement des missions générales de police, une des conséquences de la NPIV.

Mme Rose-Marie Notz tient à remercier la Municipalité pour sa réponse, à en relever la qualité et son niveau de détails qui permettent de mettre en perspective les avantages d'une police de proximité intercommunale et son coût, finalement équilibré, relatif aux nombreux services rendus sur les douze années de son existence. L'efficacité a été mesurée notamment en rapport avec le taux de criminalité qui a diminué, la rapidité d'intervention et l'adaptation aux évolutions administratives. La baisse des charges de sécurité publique pour notre commune, dès l'entrée en vigueur en janvier 2025 de la nouvelle péréquation, permet d'envisager une économie d'environ 20 pourcents. Ceci suite à une meilleure répartition des charges entre les communes selon leurs modèles de police. Elle relève également que la Municipalité se positionne résolument dans une posture d'accueil de nouvelles communes de Police Lavaux, sous réserve d'une cohérence territoriale et identitaire. Elle pense que cette réponse sera utile à de nombreux membres du Conseil, quel que soit leurs partis, pour qui la question des coûts de Police Lavaux est un sujet d'interrogation.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité.

La réponse est acceptée à l'unanimité.

8. Discussion et votation sur les motions, postulats et/ou projet de règlements déposés.

La Présidente rappelle en préambule qu'il s'agit de discuter de l'opportunité de renvoyer l'objet à la Municipalité pour étude et rapport et non du fond du sujet.

M. Jean-François Chapuisat présente son texte : [Pour la révision du règlement du Conseil communal de Lutry](#)

Il ajoute que le point vraiment important à souligner et qui reflète la volonté commune de tous les chefs de groupe est que ce projet soit mené de manière transparente, avec tous les groupes, le Bureau et les commissions permanentes et qu'il rencontre un réel consensus. Il s'agira donc de débattre du projet avant de le soumettre au Canton.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Denis Richter rappelle qu'il existe un règlement cantonal des Conseillers communaux qui est beaucoup plus simple que celui de ce Conseil. Il espère donc que ce dernier va se simplifier. Il ajoute que le nouveau règlement devra passer un examen au canton qui durera plusieurs mois. Il serait donc judicieux de le simplifier afin qu'il soit plus facilement accepté par ce dernier.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote sur la prise en considération de cette motion.

Le renvoi de la motion est accepté à l'unanimité.

La Présidente appelle **M. Pierre Bonjour** au pupitre pour la présentation de son postulat.

M. Pierre Bonjour explique que ce dernier est co-signé par M. Guy Minder et que ce dernier va en faire la présentation.

La Présidente rappelle que, selon le règlement, le texte ayant été déposé par M. Pierre Bonjour, c'est à lui d'en faire la présentation et de siéger de droit dans la commission ad hoc, sous réserve que le postulat soit renvoyé.

M. Pierre Bonjour présente son texte : ["Relions le nouveau collège au Nord de la RC 780"](#)

M. Etienne Blanc remercie les Conseillers Bonjour et Minder pour leur postulat. Il relève toutefois qu'il faut distinguer le fond et la forme. Sur le fond, il trouve l'idée d'élargir les passages sous-voie très intéressante, bien que cela impliquerait certainement des contraintes techniques et financières. La question des accès serait également un souci car, pour ce qui est du nouveau collège, il serait possible d'en faire un plus large, mais concernant le Voisinand et le Grand-Pont, la tâche serait plus compliquée. La Municipalité va bien évidemment étudier et évaluer cela. Il ajoute que la forme lui pose néanmoins problème, car M. Pierre Bonjour faisait partie du groupe de consultation et ce sujet ne faisait pas partie de ses remarques. Au contraire, ce dernier avait même proposé de rendre la route aux piétons et de reboucher les passages souterrains. Il pense que ce postulat reflète donc le contraire de ces propositions. Il ajoute qu'il est un peu compliqué de faire voter le Conseil alors que sa majorité n'a pas pris connaissance de l'avant-projet et que, si la Municipalité était un peu tordue, elle dirait qu'elle répondra dans une année, alors que dans une année ce projet sera bouclé. Il propose à M. Pierre Bonjour de transformer ce postulat en vœu, en tant que membre du groupe de consultation, et la Municipalité le prendra en compte. Il ajoute que s'il s'agissait d'avoir un trophée sur l'étagère pour les élections qui vont arriver, il ne trouve pas cela terrible.

M. Pierre Bonjour répond qu'il avait déjà fait cette proposition dans le cadre du groupe de consultation. Il l'avait d'ailleurs communiquée à la Municipalité. Il ajoute qu'il ne s'agit pas de modifier un projet mais de soumettre cette idée. Il a retrouvé le plan directeur communal et cite « *les préoccupations d'aujourd'hui tendent vers une amélioration de la qualité de la vie tout en préservant la fluidité du trafic sur les routes importantes. Cela se traduit par la volonté de maîtriser les nuisances visuelles, sonores et atmosphériques, d'améliorer la sécurité des personnes, particulièrement des enfants, de supprimer les entraves physiques et de favoriser la convivialité* ». Il ajoute que ce plan directeur date d'il y a 25 ans et qu'un membre de la Municipalité y avait participé. Il s'agit d'un objectif simple d'améliorer l'espace public. Il ne s'agit pas d'interférer dans le projet mais d'intégrer cette idée aux réflexions avant qu'il ne soit trop tard. C'est une idée transversale qui touche les quatre projets, Burquenet, La Combe, la RC 780 et la Lutrive, qui vont modifier le territoire de Lutry au cours de ces prochaines années. Il s'agit de mener une réflexion globale à l'intérieur de ces quatre projets pour améliorer l'espace public.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Guy Minder tient tout d'abord à préciser qu'il a déjà été co-signataire d'un postulat et que cela n'avait jamais posé de problème. Il demande à la Présidente s'il lui serait possible, à la suite de cette séance, de lui préciser le fond de sa réflexion sur cette interdiction de mener un postulat à deux ; il lui en serait reconnaissant. Il remercie M. Etienne Blanc pour son intervention et annonce être ravi de l'entente sur le fond, ce qui est le plus important. Il pense que, pour ce qui est de la forme, ni son collègue, ni lui-même ne peuvent être accusés de vouloir récolter des trophées. En effet, M. Pierre Bonjour siège depuis de nombreuses années au sein du Conseil et n'a jamais fait d'ombre en termes de course à la Municipalité. Quant à lui-même, en abdiquant ce soir à la présentation de son postulat commun, il montre qu'il ne souhaite pas se tirer la couverture. Pour revenir à l'objet de cette réflexion, il pense en effet que c'est compliqué, car trois ouvrages sont cités et que c'est certainement celui du futur collègue qui sera le plus facile à changer. Il ajoute que si cette intervention a lieu maintenant, c'est précisément pour ne pas se retrouver dans la situation, un peu compliquée par rapport au nouveau collègue, où un mandat d'études parallèles est lancé et où finalement le Conseil se retrouve un peu pris en otage, notamment quant à la question du parking. Il pense qu'il a manqué une discussion de fond pour ce projet du nouveau collègue. En ce qui concerne la RC, il était question d'arriver avec cette proposition un peu en avance pour qu'il ne leur soit pas reproché d'arriver en retard. Il ajoute que ce postulat ne concerne pas un projet en particulier mais consiste à tirer des traits d'union entre les projets à venir. Il est évident que cela impliquerait des coûts mais ce qui compte est d'aller dans le bon sens pour l'avenir de Lutry. Il ajoute que la zone Burquenet-Taillepieud constitue un bassin de population important, qui aujourd'hui fait un peu cité-dortoir, et que plus cela sera connecté, mieux cela sera. Cela va dans le sens de la connexion, de la facilité et de la mobilité douce parce qu'elle est possible.

La Présidente répond à M. Guy Minder en précisant qu'un postulat ou une motion doit être déposée par un Conseiller communal. Elle peut être co-signée mais la deuxième signature est décorative. C'est le dépositaire qui vient développer sa proposition au pupitre et qui siègera de droit dans la commission ad hoc le cas échéant.

M. Etienne Blanc précise qu'il ne reste plus beaucoup de temps car la Municipalité travaille maintenant sur l'avant-projet qui sera présenté au printemps ou à l'été prochain. Le groupe de consultation sera également bientôt à nouveau réuni. Il vaut donc mieux que ce postulat soit transformé en vœu afin de pouvoir en tenir compte car les délais approchent.

M. Pierre Bonjour souhaite ajouter que le sujet de l'espace public, de la liaison entre un quartier de 4000 habitants et le Bourg est une question qui doit être traitée de manière politique et non par les services techniques. Il s'agit d'un réel problème de définition de l'espace

M. Denis Richter demande à la Municipalité s'il est possible de présenter ce projet au Conseil avant la mise à l'enquête car il souhaiterait que, pour une fois, la Municipalité fasse preuve d'un peu de transparence et que le Conseil ait la possibilité de formuler des remarques. Il rappelle que l'ancien projet avait été présenté et pense que la Municipalité peut fournir un effort de communication cette fois aussi.

M. Vincent Arlettaz avoue avoir été extrêmement surpris par ce postulat, surtout pour des questions de timing, car finalement, il n'a aucun moyen de savoir si cette proposition a un sens ou pas. Faisant partie des nombreux membres de ce Conseil, qui ne sont pas dans le groupe de consultation, il ne sait pas ce que l'avant-projet représente ou contient. Parler d'élargir des passages souterrains, si l'on prévoit comme dans d'autres projets, d'ajouter six ou sept passages piétons en surface ou si l'on projette de n'en ajouter aucun, cela n'a pas du tout le même sens. C'est pour cela qu'il se trouve aujourd'hui incapable de dire si c'est une bonne idée ou pas, ne serait-ce que sur ce point, et il se dit que voter sur cela aujourd'hui lui paraît simplement inadéquat. Une deuxième réflexion en termes de forme l'étonne beaucoup ainsi que les propos de M. Denis Richter, même s'il l'apprécie beaucoup et apprécie beaucoup ce qu'il dit, et que de nombreux partis dans ce Conseil insistent pour avoir des groupes de consultations. Le Conseil a actuellement un groupe de consultation qui est en train d'effectuer son travail, qui ne l'a pas fini et qui va apparemment être à nouveau convoqué donc se lancer dans cette conversation sans savoir ce qu'a proposé le groupe de consultation lui semble être la meilleure manière de torpiller tout projet de consultation à l'avenir. Si le Conseil souhaite faire les choses par le biais d'un groupe de consultation, alors il doit attendre sa réponse et avoir cette discussion par la suite. Ensuite, en fonction de ce qui sera présenté par la Municipalité et de ce qui ressortira du groupe de consultation et avec une présentation, et là il rejoint son collègue Richter sur le fait qu'avoir des présentations l'intéresse beaucoup, il sera possible de se prononcer. Il est très curieux de voir ce que présentera la Municipalité et se réjouit d'avance de tous les détails qu'elle fournira. Il pense qu'à ce moment-là cela sera plus intelligent. Enfin, il annonce être extrêmement intéressé par la réflexion sur les passages souterrains et explique qu'il y a en ce moment à Pully une proposition de refermer les passages souterrains et de créer des passages en surface. Il avoue que, lorsqu'il entend deux postulants de deux partis différents lui dire qu'ils sont intéressés par cette séparation verticale entre le transport motorisé et le transport piétons, il est très intéressé et a envie de pouvoir soutenir un tel texte mais souhaite le faire, le cas échéant, en connaissance de cause. Il invite donc, comme proposé par M. Etienne Blanc, à transformer ce texte en vœu et à avoir cette discussion au moment où le Conseil sera pleinement informé.

Mme Alessandra Silauri souhaite rappeler que, lors des discussions relatives au projet du Burquet, elle avait déjà demandé qu'une étude de mobilité soit réalisée aussi dans ce secteur, et cela il y a au moins trois ans. Elle ajoute que, si le Conseil n'arrive pas à décider, c'est parce qu'il lui manque ce plan de mobilité qui est fondamental pour aller de l'avant. Sans ce dernier, le Conseil se retrouve dans des situations difficiles et délicates, comme aujourd'hui, car il n'a pas tous les éléments pour se déterminer. Il s'agit du quartier le plus dense de Lutry auquel l'on va ajouter des habitations et un collège. Il est donc nécessaire d'avoir cette vue d'ensemble.

M. Etienne Blanc précise que la Municipalité va répondre à ce qui n'est pas encore un vœu mais un postulat. Il apporte des précisions quant à l'agenda du projet. L'avant-projet est en cours de finalisation, ensuite, en début d'année prochaine, une présentation sera faite au groupe de consultation, puis un préavis sur le crédit d'étude sera soumis au Conseil, si possible avant l'été 2025. Une commission ad hoc sera composée et ce projet sera présenté à tous. Le but n'est pas de cacher ce projet. Il imagine que les personnes faisant partie du groupe de consultation, ont remonté des informations à leurs groupes respectifs.

M. Pierre Bonjour est d'accord avec les propos de Mme Alessandra Silauri, il manque en effet un plan de mobilité qui donnerait une vision d'ensemble et qui devrait aussi contenir la mobilité piétonne qui est très importante dans les bas de la commune. Il pense qu'il est absolument nécessaire de

commencer ce plan de mobilité avant que le projet de la RC ne soit achevé car, sans cela, ce plan ne pourra être établi qu'en fonction de cet aménagement déjà réalisé. Il est nécessaire de réfléchir de manière globale et en amont.

M. Charles Chevalley trouve dérangeant que cette discussion, selon ses opposants ou ses détracteurs, arrive à la fois trop tôt et à la fois trop tard. Il pense qu'il faut arrêter ce formalisme qui paralyse la discussion. Il encourage le Conseil à s'intéresser au fond du sujet et à arrêter de reporter cette discussion. Celle-ci se présente, donc il faut en parler avec justesse, avec sérieux et faire davantage de politique.

M. Guy Wolfensberger pense qu'il ne s'agit pas de faire, mais d'étudier l'opportunité de faire. Il comprend les propos de M. Etienne Blanc qui explique qu'il est un peu tard, et pense donc que, soit le sujet a été étudié et qu'il a été décidé qu'il n'est pas opportun d'aller dans le sens des postulants, auquel cas cela ne prendra pas beaucoup de temps puisque cela aurait déjà été étudié et qu'il ne s'agira que de rédiger le bref rapport justifiant cette décision, soit il manque en effet des éléments et il faudra en effet creuser un peu dans le peu de temps qu'il reste. Il ajoute être en faveur du maintien de ce postulat car cela a le mérite de procurer un écrit sur lequel il sera possible de revenir à l'inverse d'un vœu.

Mme Camille Moser pense qu'il est vraiment nécessaire d'avoir une meilleure connaissance de ce projet afin de pouvoir faire des propositions.

M. Olivier Rodieux souhaite revenir sur la forme. Il trouve perturbant que cette commission soit poreuse. En effet, si chacun fait part de ses velléités en fonction d'informations obtenues par le biais de cette commission poreuse, il se demande où cela peut mener. Il ajoute soutenir cette réflexion qui est très intéressante mais par le biais d'un vœu.

La Présidente demande à M. Pierre Bonjour s'il souhaite maintenir son postulat ou le transformer en vœu.

M. Pierre Bonjour répond qu'il souhaite le maintenir, car il pense qu'il est important qu'une commission puisse au moins débattre de l'opportunité de faire ou de ne pas faire quelque chose. Il s'agit d'ouvrir le débat sur cette perméabilité entre le Bourg et les quartiers avoisinants.

M. Guy Minder revient sur quelques propos. Si Pully souhaite refermer ses passages souterrains, grand bien leur fasse. Il n'a pas besoin d'avoir de nombreuses études par rapport au trafic qui passe au-dessus du Bourg. En effet, il propose simplement d'y envoyer nos enfants et se demande qui le fera car ce n'est pas un endroit sûr. Il faut donc trouver des alternatives. Il ajoute que ce postulat ne demande finalement pas grand-chose et il est sûr, comme l'a dit M. Etienne Blanc, que la Municipalité mettra toute son énergie et son enthousiasme à étudier cela le mieux possible. Il invite le Conseil à accepter ce postulat.

M. Denis Aguet se demande ce qu'il en est de la confidentialité des travaux de la commission. Il explique que les commissaires étaient très gênés et n'ont rien dit à son groupe, ne sachant pas s'ils avaient le droit d'en parler. Il pense que cela devrait être précisé si la commission se réunit à nouveau.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente procède au vote sur la prise en considération de ce postulat.

Le renvoi du postulat est accepté par 35 oui, 6 non et 27 abstentions.

9. Élection d'un membre à la commission des affaires immobilières

Pour donner suite à la démission de **M. Yann Patthey**, le Conseil doit élire son remplaçant.

M. Vincent Arlettaz propose la candidature de **Mme Melanie Galpin**.

Mme Melanie Galpin est élue à l'unanimité.

10. Communications municipales

Le Conseil a reçu trois communications de la part de la Municipalité.

[Communication 695 / 2024 | Aménagement d'une bande cyclable à la route du Bras de Fer.](#)

La Présidente ouvre la discussion.

M. Fabrice Rod annonce que, bien que tracer des pistes cyclables soit à la mode, et au vu de la faible fréquentation des cyclistes à cet endroit, il reste peu convaincu de l'utilité de celle-ci. Son interprétation ne concerne non pas la piste cyclable mais le marquage au sol des voies montantes et descendantes qui, suite à l'arrivée de cette piste cyclable, a disparu. Il en résulte que les véhicules montant la route du Bras de Fer se retrouvent souvent au milieu de la chaussée par peur d'empiéter sur la piste cyclable. Il demande dès lors si un prochain marquage sécurisant aussi le trafic automobile, et non uniquement les cyclistes, est prévu ou si les règlements en matière de pistes cyclables le rendent désormais impossible.

M. Patrick Sutter explique que, lorsque l'on marque une piste cyclable au sol, l'on doit supprimer la bande centrale. Il ajoute que la fréquentation de cette piste cyclable de par son existence va peut-être augmenter et que réaliser des pistes cyclables, là où cela est possible, est une demande du Conseil. Il ajoute que les pistes cyclables ont l'avantage de provoquer une réduction de la vitesse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

[Communication 696 / 2024 | Amélioration de la fréquence de la ligne TL 68](#)

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

[Communication 697 / 2024 | Tarifs de l'électricité 2025 – Baisse marquée du prix de l'énergie et des coûts du réseau.](#)

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

M. Charles Monod transmet une communication supplémentaire. En effet, lors de la prochaine séance, le Conseil devra se prononcer sur un préavis relatif à des pavillons provisoires sur le site du Grand-Pont.

11. Interpellations, questions et divers

La Présidente a d'ores et déjà reçu une interpellation de la part du Conseiller Chapuisat intitulée [“Position de la Municipalité sur le Rapport n° 85 de la Cour des comptes concernant la taxe au sac”](#).

Conformément à l'article 90 du règlement, cette interpellation doit être appuyée par cinq membres au moins pour être développée.

Cela étant le cas, M. Jean-François Chapuisat présente le texte de son interpellation.

M. Etienne Blanc remercie pour cette interpellation et explique que lorsque ce rapport est sorti, les services de la commune s'y sont tout de suite intéressés afin de voir où elle se situait et le résultat est vraisemblablement bon. Il propose, au vu du nombre de questions, de rédiger une réponse écrite d'ici à la prochaine séance et ajoute que l'on peut se rassurer, cela va plutôt bien à Lutry.

M. Fabrice Rod formule une demande concernant le pilier public qui se trouve à l'angle de la rue des Tanneurs et de la place de la Couronne. Il souhaite savoir s'il serait possible de demander à la police de le tenir à jour de manière plus méticuleuse. En effet, une figure emblématique de Lutry s'est éteinte il y a plus d'un mois et cela est toujours affiché, ce qui n'est pas très agréable pour la famille.

La Municipalité en prend note.

Mme Emilie Hassenstein pose trois questions relatives au parking de la Possession. En effet, sortir du niveau -2 est très difficile, notamment avec des poussettes ou pour des personnes à mobilité réduite, car il n'y a que des escaliers. La première question est de savoir si cela est indiqué, afin de ne pas se retrouver à ce niveau du parking et de ne pouvoir en sortir. La deuxième est de savoir si la commune pense optimiser cela un jour et la troisième est de garder cela en tête pour de prochains parkings afin que tous puissent en sortir.

La Municipalité en prend note.

Mme Alessandra Silauri a remarqué que le trottoir de l'arrêt de bus Les Champs est très serré. Il est très fréquenté par les enfants et les jeunes et il est difficile d'y passer à pied mais encore plus avec des poussettes, pour les nombreux parents qui emmènent leurs enfants à la garderie qui est à côté. Elle souhaite savoir s'il est possible d'élargir ce trottoir.

La Municipalité en prend note.

M. Jean-François Chapuisat tient à remercier la Municipalité, et particulièrement M. Etienne Blanc, pour la mise à disposition des budgets avant la tenue des séances de la Commission des finances.

M. Loris Buret a une question concernant le Marathon de Lausanne. En 2022, la question de savoir pourquoi ce dernier avait l'autorisation d'utiliser de la vaisselle jetable, contrairement aux autres associations, avait été soulevée. Cette question s'était également posée en 2023 et la réponse de la

Municipalité avait été de dire que cette autorisation ne serait pas accordée en 2024, or ce fût le cas. Il souhaite donc connaître les raisons de ce choix.

M. Charles Monod explique que le Municipalité a adapté sa directive sur la vaisselle recyclable. Si les boissons sont offertes à titre gracieux, la directive ne s'applique pas de la même manière, car cela ne fait pas sens d'offrir et de demander une consigne. Concernant le Marathon, la commune a un engagement de la part de l'organisateur qui récupère les verres et cela n'a jamais posé de problème à sa connaissance.

M. Loris Buret comprend bien qu'il serait difficile de demander une consigne à une personne courant le Marathon mais pense qu'il pourrait néanmoins s'agir de verres réutilisables.

M. Charles Monod répond que cette réflexion a été menée puisque Lutry était la seule commune à avoir de telles exigences et que la Municipalité pense, puisque les organisateurs s'engagent à récupérer les conteneurs, que cela ne pose pas de problème. Il s'agit de la seule dérogation accordée. Il ajoute que Lutry étant la commune la plus stricte en la matière, les exigences ont été revues. Il pense que le bon sens prime en la matière et que cela dépend des évènements.

M. Patrick Aeby tient, en tant que responsable des deux postes de ravitaillement situés à Lutry et mandaté par l'organisateur du Marathon de Lausanne, à apporter des précisions concernant la gestion des déchets, et plus particulièrement des gobelets, durant cet événement. Il est surpris de constater que, pour la troisième année consécutive, ce sujet est évoqué. En effet, comme chaque année, une organisation complète est mise en place en fin de journée en collaboration avec la Ville de Lausanne. Celle-ci déploie des balayeuses et des camions pour récupérer les conteneurs dans lesquels les participants jettent leurs gobelets recyclables et tout autre déchet. De plus, les bénévoles présents aux postes de ravitaillement de Lutry vérifient minutieusement que tout a été correctement ramassé. Il convient également de souligner qu'il s'agit d'une course sur route où les participants ne s'arrêtent pas nécessairement aux postes et prennent "à la volée" les gobelets, ce qui impose une organisation spécifique et rigoureuse pour garantir la propreté du site. Afin de donner une vue d'ensemble de l'organisation mise en place, il invite à le rejoindre lors de la prochaine édition, qui se déroulera le 26 octobre 2025, pour observer et, si possible, prêter main-forte à ses équipes. Il sera alors disponible pour en discuter à nouveau si besoin est.

M. Vincent Arlettaz souhaite relever tout le travail qui est fait notamment par les services de la commune, respectivement par Police Lavaux pour que la Fête des Vendanges soit si belle et puisse se faire dans les meilleures circonstances, pour que les sols et tout ce qui se trouve à proximité soit propre mais aussi que l'électricité soit fournie, en somme pour que tout fonctionne. Il ajoute que l'on sait qu'il y a un immense travail fourni et qu'il convient d'exprimer des remerciements.

M. Loris Buret remercie pour les réponses et interventions relatives au Marathon de Lausanne. Il précise qu'il ne s'agissait pas de reprocher que le travail n'était pas fait mais uniquement d'équité afin que tous soient logés à la même enseigne. Il ajoute être très heureux que la Municipalité fasse preuve de bon sens et il s'en réjouit pour la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 21h45

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

Charlotte Mathis

Danahé Palmon